

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63/81/SPCG réintégrant un akel dans ses fonctions.

n° 63/81/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 63/50/SPCG du 20 mai 1963, suspendant M. Assowe Miguil de ses fonctions, est rapportée. M. Assowe Miguil, akel Issa Fourlaba du Cercle de Djibouti est réintégré dans ses fonctions pour compter du 10 juin 1963.